

## Annexe à la délibération

## Liste des subventions en fonctionnement aux acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emploi

<b>Acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emploi</b>	<b>Subvention 2025</b>	<b>Modalité d'octroi</b>
Chambre régionale de l'ESS (CRESS)	47 500 €	Délibération
GSEF	80 000 €	Délibération
France active Nouvelle-Aquitaine (FANA)	47 500 €	Délibération
ATIS Fabrique à initiatives et incubateur	66 500 €	Délibération
ADIE	40 850 €	Délibération
CSDL-Subvention de fonctionnement général	36 100 €	Délibération
Coop'Alpha	52 250 €	Délibération
Incubateur pour entrepreneures innovantes (Les Premières)	16 800 €	Annexe du budget métropolitain
Coop&Bât	21 000 €	Annexe du budget métropolitain
Maison initiative entrepreneuriat (MIE)	20 000 €	Annexe du budget métropolitain
Académie des Ruches pour Les Audacieuses	15 000 €	Annexe du budget métropolitain
IFAID – Dispositif local d'accompagnement	20 000 €	Annexe du budget métropolitain
<b>Total 463 500 €</b>		

Une subvention en investissement à France Active Nouvelle-Aquitaine d'un montant de 30 000€, au titre du Contrat d'apport associatif (CAA) est également présentée pour l'exercice 2025, via cette délibération.